

1150

1^{ER} JUIN 1943

362

E 2001 (D) 3/64

*Le Consul général de Suisse à Shanghai, E. Fontanel,
au Département politique*

T N° 41

Shanghai, 31 mai 1943

Durant réception italienne, Ministre Affaires étrangères Nankin¹ m'annonça intention m'inviter excursion diplomates environs Shanghai. Si accepte, prévois question sur intentions Suisse reconnaissance Nankin. Câblez d'urgence directives².

1. *Il s'agit du Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement chinois pro-japonais installé à Nankin*

2. *Par télégramme N° 21 du 31 mai 1943, le DPF transmet la directive suivante: Politique de stricte neutralité permanente interdit Conseil fédéral reconnaître modifications résultant des événements actuels jusqu'à ce que nouvel état de choses ait été consacré par paix. Cette politique fut scrupuleusement observée par Suisse durant présent conflit à l'égard tous les belligérants et sommes heureux constater qu'elle fut partout comprise. Pour raisons principe, Conseil fédéral ne saurait faire dérogation en faveur Gouvernement Nankin. Sommes certains que vous réussirez, si êtes abordé à ce propos, à expliquer notre attitude et à la faire accepter sans qu'il en résulte ombrage ni préjudice aux relations de fait que nous nous féliciterions voir se développer.*